



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 13 juin 2023
Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINÉ Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMDAOUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2022

Rapporteur : Monsieur Daniel GERMOND

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Dole.

Après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que les comptes financiers uniques font apparaître un résultat à affecter de 2 975 624,36 euros comprenant un résultat de l'exercice 2022 de 2 708 745,71 euros, un résultat antérieur reporté de 0,00 euros et une reprise du résultat du budget annexe Lotissements de 266 878,65 euros sur le **Budget Principal**,

Constatant que les comptes financiers uniques font apparaître un résultat à affecter de 266 878,65 euros comprenant un résultat de l'exercice 2022 de 150 783,74 euros et un résultat antérieur reporté de 116 094,91 euros sur le **Budget Annexe Lotissements**,

Constatant que les comptes financiers uniques font apparaître un résultat à affecter de 147 257,68 euros comprenant un résultat de l'exercice 2022 de 76 321,36 euros et un résultat antérieur reporté de 70 936,32 euros sur le **Budget Annexe Stationnement**,

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 16 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

Pour le budget Principal

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022		
Résultat à affecter au 31 12 2022	Excédent Déficit	2 975 624,36 € /
Excédent		
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		2 975 624,36 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)		/
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		/

Pour le budget Annexe Lotissements

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022		
Résultat à affecter au 31 12 2022	Excédent Déficit	266 878,65 € /
Excédent		
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)		/
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		/

Pour le budget Annexe Stationnement

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022		
Résultat à affecter au 31 12 2022	Excédent Déficit	147 257,68 € /
Excédent		
Exécution du virement à la section d'investissement		/
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		/
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)		147 257,68 €
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		/

SCRUTIN POUR : 29
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Fait à Dole, le 19 juin 2023.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Monsieur Jean-Baptiste GAGNEUX



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20230619-DCM2023033-DE
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023